



36-2023

DELIBERATION N°1
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 9 Mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-deux, le 11 avril 2023, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : le 5 mai 2023

Présents : Odile PINTURIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, Didier MASSACRIER. Sandrine MARECHET, Christophe VACHERON ; Isabelle BRUNEL., Julien DELHEUR, Hervé DUQUESNE, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Valérie GUILLAUME.

Absents excusés : Marie-Claire JASSERAND (pouvoir Frédéric MILLET)

Secrétaire de séance : Sandrine MARECHET

Objet : location salle tarif communal agent communal

M le Maire rappelle qu'un tarif communal est appliqué pour les administrés de la commune, aussi un agent communal sollicite la salle des fêtes pour son mariage le 16 septembre 2023 ; le maire demande qu'on applique le tarif communal de 345 €.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur la location de la salle des fêtes à un tarif communal de 345 €.

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide** à l'unanimité de :

De louer la salle des fêtes à l'agent communal au tarif communal

15 voix sur 15 voix exprimées

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Transmis au représentant de l'Etat le :15/05/2023

Le Maire, Frédéric MILLET,



La secrétaire, Sandrine MARECHET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Marechet', written over a horizontal line.

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 15/05/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20230509-delib1-cm6-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023